

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal Séance du lundi 17 mars 2025

**Date de convocation : 12/03/2025**

**Nombre de conseillers :**

- en exercice : 23
- présents : 15
- votants : 19

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 17 mars à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de MALISSARD (Drôme), dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Jean-Marc VALLA, Maire.

Présent.e.s : Jean-Marc VALLA, Jean-Marc SOUCIET, Laure BLANDIN JOUBERT, Florence BRES-DUFOUR, Isabelle BLASSENAC, Evelyne CHALÉAT, Cédric COUR, Sylviane DUPRET, Yann ESCOFFIER, Fabienne ESPOSITO, Nicole FERREIRA, Francine GAILLARD, Gérard JOURDAN, Séverine MAITRE, Malika MEITER

Absent.e.s ayant donné.e.s pouvoir : Pascal ALBOUSSIÈRE à Isabelle BLASSENAC, Laurent BARRAL à Sylviane DUPRET, Céline FERREIRA VALLA à Nicole FERREIRA, Laurent JOUD à Yann ESCOFFIER

Absent.e.s : Lionel DUSSERT, Willy GILHARD, Laurence ROUYEYROL, Eric BARSCZUS

Conformément à l'article L2121-15 du Code général de collectivités territoriales, Isabelle BLASSENAC est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

### DÉLIBÉRATION N° 2025-08 : BUDGET PRINCIPAL – VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNÉE 2025

Rapporteur : Jean-Marc SOUCIET

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales ;

VU l'instruction M57 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 ;

CONSIDÉRANT le projet de budget primitif pour l'exercice 2025 ;

CONSIDÉRANT le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2024 adoptés dans la présente séance du conseil municipal ;

VU la délibération n°2025-07 adoptée lors de la même séance décidant d'affecter les résultats comptables 2024 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

– PRÉCISE que le budget primitif 2025 est adopté avec reprise des résultats de l'année 2024 au vu du compte de gestion et du compte administratif 2024 et de la délibération d'affectation des résultats adoptée lors de la même séance ;

– ADOPTE le budget primitif 2025, selon les quatre sections ainsi qu'il suit :

En section de fonctionnement, les chapitres suivants en dépenses :

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	771 160,00 €
012	Charges de personnel	1 271 000,00 €
014	Atténuation de produits	4 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	113 000,00 €
66	Charges financières	36 700,00 €
67	Charges spécifiques	700,00 €
68	Dotations aux provisions	40 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	77 600,00 €
023	Virement à la section d'investissement	1 778 875,00 €
	<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>4 093 035,00 €</b>

En section de fonctionnement, les chapitres suivants en recettes :

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuation de charges	11 500,00 €
70	Produits des services, du domaine	332 400,00 €
73	Impôts et taxes	366 600,00 €
731	Fiscalité locale	1 533 800,00 €
74	Dotations et participations	333 800,00 €
75	Autres produits de gestion courante	26 000,00 €
76	Produits financiers	41 400,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	32 905,00 €
	<b>Recettes de l'exercice</b>	<b>2 678 405,00 €</b>
	<b>Excédent reporté</b>	<b>1 469 231,94 €</b>
	<b>TOTAL CUMULE DES RECETTES</b>	<b>4 147 636,94 €</b>

En section d'investissement, les chapitres suivants en dépenses :

Chapitre/ Opération	Libellé	Montant
16	Emprunts et dettes assimilées	137 200,00 €
20	Immobilisations incorporelles	40 000,00 €
204	Subventions d'équipement versées	57 300,00 €
21	Immobilisations corporelles	478 100,00 €
012021	Groupe scolaire Louis Pergaud	2 200 000,00 €
032021	Espaces publics	563 000,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	32 905,00 €
	<b>Dépenses de l'exercice</b>	<b>3 508 505,00 €</b>
	<b>Dépenses reportées</b>	<b>1 570 486,30 €</b>
	<b>Déficit reporté</b>	<b>52 025,96 €</b>
	<b>TOTAL CUMULÉ DES DÉPENSES</b>	<b>5 131 017,26 €</b>

En section d'investissement, les chapitres suivants en recettes :

Chapitre/ Opération	Libellé	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves <i>dont 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés</i>	1 653 900,52 € 1 177 400,52 €
13	Subventions d'investissement	447 530,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	380 000,00 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	348 000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	1 778 875,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	77 600,00 €
	<b>Recettes de l'exercice</b>	<b>4 685 905,52 €</b>
	<b>Recettes reportées</b>	<b>445 111,74 €</b>
	<b>TOTAL CUMULÉ DES RECETTES</b>	<b>5 131 017,26 €</b>

– ADOPTE dans son ensemble le budget primitif 2025, comme suit :

- Section de fonctionnement :
  - ✓ Dépenses : 4 093 035,00 €
  - ✓ Recettes : 4 147 636,94 €
- Section d'investissement :
  - ✓ Dépenses : 5 131 017,26 €
  - ✓ Recettes : 5 131 017,26 €

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Malissard, le 18 mars 2025

Le Maire,

Jean-Marc VALLA



Ainsi fait et délibéré, à Malissard, les jours, mois et an susdits,

La présente délibération, qui sera transmis au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE -2 place de Verdun-BP 1135- 38022 GRENOBLE Cedex-. En application du décret n° 2018-251 du 06 avril 2018, la saisine de la juridiction pourra également se faire via l'application « Télérecours citoyens » figurant sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)